

Agde, le 11 décembre 2023

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »  
Réunion du 6 Décembre 2023**

**VIE QUOTIDIENNE**

**NVG/01/10/23 : Plages :** Des usagers se plaignent du non-respect de la réglementation qui concerne l'accès aux plages des chiens, en particulier hors saison. Il est suggéré de faire un rappel de la réglementation à appliquer tant en été qu'en hiver. Et si nécessaire sanctionner les contrevenants.

Réponse :

Concernant les incivilités des propriétaires de nos amis les chiens, nous avons déjà évoqué le sujet avec des agents de la police de l'environnement et autre, il est compliqué pour ces derniers de faire appliquer la loi. Des panneaux d'information sont installés par nos agents chaque année mais sont systématiquement détériorés.

**NVG/02/10/23 : Place des Muriers :** Le marché du jeudi souffrant des mêmes problèmes de propreté et nettoyage que le marché du dimanche, le Comité a été saisi d'une demande pressante pour que les marchés du jeudi et dimanche soient précédés d'un nettoyage efficace qui garantisse l'hygiène de tout ce qui est vendu sur le marché.

Réponse :

Les service NICOLLIN nettoient régulièrement mais en vain. Ils ne peuvent pas être présents après chaque passage d'oiseaux.

Ils débutent leur service à 05h30 et à notre arrivée il y a souvent déjà des commerçants qui limite notre champ d'action.

**NVG/03/10/23 : Plages :** Associer une descente vers la mer pour handicapés et l'endroit où se trouvent les sauveteurs afin de mieux sécuriser les handicapés.

Réponse :

La mise en accessibilité des plages aux PMR n'est requise que pour la plage de la Roquille. Cependant nous pourrons améliorer depuis le poste de secours de la Tamarissière l'accès à la plage sans qu'il ne soit conforme aux règles exigeantes PMR.

**NVG/04/10/23 : Impasse du Merle :** Restaurer le revêtement de la chaussée qui est devenue impraticable



Réponse :

Cette voie sera inscrite à l'arbitrage du prochain Plan Pluriannuel d'investissement voirie.

**NVG/05/10/23 : Ralentisseurs :** Certains ralentisseurs sont trop rudes, Une révision générale de leur conformité serait souhaitée par beaucoup de conducteurs du Grau.

Réponse :

Nous allons identifier les ralentisseurs à reprendre et nous verrons en début d'année avec une entreprise pour remettre aux normes ces ralentisseurs.

**NVG/06/10/23 : Carrefour Chemins Charrue – Roselière :** La parcelle 318 n'est pas entretenue d'où un risque d'incendie. Peut-on demander au propriétaire de procéder au nettoyage de sa parcelle.

Réponse :

Ce terrain se situe à l'intersection du chemin de la charrue et du chemin de la roselière : MS0318. Il ne se situe pas en zone Obligation Légale de Débroussaillage. Il n'y a pas d'habitation dessus.

Plusieurs courriers ont été envoyés aux propriétaires, en faisant référence au code général des collectivités territoriales sans succès.

La brigade environnement va essayer de joindre les propriétaires tout en sachant qu'il n'y a pas de risque majeur.



**NVG/07/10/23 : Rue de la Tramontane** : Devant le N° 7, la chaussée, les trottoirs et caniveaux sont détériorés par des racines de pin sur le domaine communal.

Réponse :

Cette voie sera inscrite à l'arbitrage du prochain PPI voirie.

**NVG/08/10/23 : Rue des Chantiers** : Devant le N° 8 et maison voisine, la chaussée est déformée.

Réponse :

Une visite de terrain sera faite afin d'évaluer l'étendue des travaux.

**NVG/09/10/23 : Avenue de St Vincent entre l'Agenouillade et le St Christ** :

Constat d'une grande dangerosité de ce segment d'avenue :

- **a** - Circulation à contre sens des vélos et autres engins roulants

Réponse :

La Police Municipale y portera une attention particulière.

- **b** - Marquage au sol défaillant, effacement des pictogrammes de la piste cyclable, absence de signalisation de sorties de véhicules comme cela existe sur la partie entre l'Agenouillade et le chemin du Pèlerin

Réponse :

En début d'année, une repasse sera faite sur les pictogrammes effacés et si besoin quelques-uns seront rajoutés.

- **c** - Pas de séparation réellement matérialisée depuis le remplacement des J11 par des catadioptres

Réponse :

Une repasse de la ligne de séparation sera faite.

- **d** - Au carrefour de la Croix de pierre, dangerosité par l'absence de signalisation du débouché d'un chemin privé desservant les 2 résidences Harmonie et terrains du fond du chemin. Et ce d'autant plus qu'il croise la voie cyclable :

Réponse :

Un panneau STOP sera posé, doublé par un marquage au sol.

- **e** - Enfin ce chemin n'étant pas goudronné, les véhicules en circulant déposent des cailloux et gravillons sur la piste cyclable et la rendent dangereuse pour les cyclistes. **Nettoyage périodique à prévoir**

Réponse :

Une demande va être formulée à la Société NICOLLIN.

**G/01/11/23 : Déchèterie** comment faire pour accéder à la déchèterie avec un véhicule de prêt ou de location ?

Réponse :

Il suffit de prévenir le SICTOM 72h avant de se présenter en déchetterie.

En suivant ce lien, vous pourrez accéder à la foire aux questions sur la page du SICTOM Pézenas Agde.

<https://www.sictom-pezenas-agde.fr/vie-pratique/mes-decheteries/foire-aux-questions-acces-en-decheterie/>

**G/02/11/23 : Bornes de recharge** : Est-t-il prévu par la municipalité d'installer des bornes de recharge dans notre quartier et sur Agde ?

Réponse :

La Ville a établi un programme de déploiement de bornes de recharge. Ce dernier est en cours de validation. Il a été envisagé la mise en place de bornes sur les sites suivants :

- Parking au niveau de la Maison des Services Publics – Grau d'Agde
- Esplanade René Paraire – Grau d'Agde
- Parking du Front de Mer – Grau d'Agde
- Parking du Commandant Vibert – Grau d'Agde
- Parking du Lavandin – Grau d'Agde
- Rue du Commandant Malet – Tamarissière

**G/03/11/23 : Accès aux plages avec des chiens** : Quelle est la réglementation applicable en été et en hiver. Panneaux à l'entrée des plages ? En saison ? En hiver ? Il semble que la réglementation est mal connue.

Réponse :

Les plages ne sont pas accessibles aux chiens lorsque les postes de secours assurent la surveillance des plages c'est-à-dire de la mi-mai à la fin septembre.

En dehors de cette période les plages sont accessibles aux chiens. En revanche, il existe sur la Tamarissière une portion de plage accessible en permanence aux chiens.

**Questions en cours de réunion :**

- les colonnes positionnées sur le parking de la Petite Roche ont été éloignées les uns des autres.

Sictom : Le déplacement d'une colonne a été effectué en vue de la création d'une dalle en béton pour faciliter le futur entretien des abords de cette colonne. Celle-ci sera remise à sa place dès la fin des travaux.

SECURITE

***Bilan présenté par Luc LAROSE, Directeur Police Municipale***

- Domaine « code de la route » : 5
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 12
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 4
- Domaine « Divers » : 60
- Domaine « Environnement » : 58

B) GRANDS TRAVAUX :

*Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux*

**RÉHABILITATION DE L'AVENUE DE SAINT-VINCENT**

Les travaux de requalification de l'avenue de St-Vincent ont débuté en octobre 2023. Ce projet comprendra l'aménagement d'une voie douce permettant de sécuriser le flux de cyclistes traversant le Grau d'Agde du nord au sud, en proposant une alternative au quai du Commandant Méric.

S'inscrivant dans les emprises existantes (12 m à 8,50 m), le profil de voirie sera composé d'une bande d'espaces verts, d'une voie verte de 3 m de large séparée de la chaussée par une bordure, d'une voie à double sens de 6 m de large et d'un trottoir de 1,50 à 2 m. Dans les tronçons les plus étroits, la circulation sera gérée en espace partagé.

Les carrefours surélevés obligeront les véhicules motorisés à réduire leur vitesse et à apaiser la circulation, ils participent également à l'agrément du projet comme espaces de respiration.

Les nouveaux revêtements faciliteront la circulation des cyclistes et des piétons, notamment les PMR et les poussettes.

Les espaces verts et le revêtement drainant de la voie verte permettront de réduire la surface au sol imperméabilisée et amélioreront le volume des eaux de ruissellement évacuées lors d'épisodes pluvieux intenses.

Enfin, un éclairage renouvelé sera dynamique et permettra de jouer sur les ambiances et autorisera des baisses de consommation.

Le phasage des travaux :

- Mars 2024 : fin de la phase 2 (Agenouillade au chemin du Sucre)
- Printemps 2025 phase 3 de la rue Beaulieu au front de mer.

Le cout estimé des travaux se porte à 1 800 000 €

*Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques*

### **CHEMIN DE LA CAUSSE À NOTRE-DAME**

Le projet d'élargissement de ce chemin permettra une mise en sécurité des différents flux liée au futur développement de la zone de Malfato.

Son profil en travers de 15 mètres de large a été validé par délibération du 14 décembre 2021.

En 2022, les propriétaires ont été sollicités dans le cadre d'acquisitions à l'amiable sur la base de 6 €/m<sup>2</sup> et le cas échéant, prise en charge des travaux de déplacement de clôture).

Début 2023, les dernières relances auprès des propriétaires n'ayant pas encore répondu ont été réalisés. Une saisie du juge des expropriations pour fixation judiciaire se fera en juin prochain.

Démarrage des travaux d'élargissement de voirie est prévu en fin de cette année.

*Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques*

*Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux*

### **AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE - PLAN DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DE FACADES**

#### **Contexte et diagnostic**

Dans le cadre du programme de requalification du centre-ville, la ville a souhaité étendre son intervention aux façades.

Nous constatons qu'un défaut d'entretien est récurrent sur de nombreux immeubles de l'hyper centre et de ses abords, cela participe à une baisse qualitative de l'ensemble de ces espaces et dégrade aussi la qualité de vie et le paysage.

Fort de ce constat, la ville a confié au service Politique de l'Habitat, compétence de la CAHM, de réaliser un diagnostic et proposer des solutions rapides, qualitatives et sociales.

Ce diagnostic nous renseigne sur le nombre de façades à ravalier, soit 102 façades pour 73 immeubles concernés (9500 m<sup>2</sup>). Sur ces 73 bâtiments, 66 sont concernés par le ravalement.

Sur ces éléments, la ville a proposé un plan de ravalement de façades afin d'atteindre des objectifs importants de réalisation et permettre une réelle transformation du paysage urbain.

Pour ce faire, un plan de ravalement obligatoire a été mis en place et va permettre aux propriétaires de faire réaliser les travaux avec une aide technique et financière de l'état et de la ville/CAHM (environ 40 %).

Ce programme prévoit de calquer ces phases opérationnelles sur le calendrier des travaux de la Promenade.

### **RÉHABILITATION DE LA PROMENADE - TRAVAUX EN COURS**

Rappel du programme :

Le projet prévoit la requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de 20 000 m<sup>2</sup>.

La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des réseaux humides et secs.  
L'effacement ou la mise en discrétion des réseaux aériens.

Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux basalte, calcaire et bétons architecturaux.

La création de larges espaces végétalisés.

Le renouvellement du mobilier d'éclairage public.

La piétonisation de la majeure partie des espaces requalifiés.

La création d'un parking souterrain.

#### Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

Démarrage des travaux en novembre 2022,

#### Travaux réalisés à ce jour :

- La dépose des terrasses,
- La mise en conformité des branchements particuliers d'eau et d'assainissement,
- La validation par Enedis du projet de mise en esthétique,
- La validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F,
- Réalisation des revêtements de surface sur la phase 1.

#### Travaux en cours :

**Sur la phase 1**, les plantations, la pose du mobilier d'éclairage, le nettoyage et l'imperméabilisation des matériaux de surface.

- Aujourd'hui, les travaux se poursuivent sur la phase 2 (rue J.J. Rousseau), ils consistent à reprendre les réseaux humides, réaliser les emmarchements et les jardinières et enfin, les revêtements de surfaces viendront requalifier l'espace.

- La livraison est envisagée pour avril 2024.

#### **Sur la Phase 3**

- L'égavage, la transplantation des arbres sont programmés pour début octobre 2023.

- Dans un même temps, les travaux d'archéologie seront entrepris sur cet espace pour une durée de 4 mois.

- En février /mars 2024 débuteront les travaux du parking sous-terrain pour une durée de 12 mois.

- Les travaux sur cette phase se termineront par les revêtements de surface pour une livraison estimée à l'été 2025.

**Sur la phase 4 et 5** durant l'hiver 2025 : coordination à prévoir avec l'îlot Brescou et les travaux de la Passerelle.

*Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques*

#### **ÎLOTS NPNRU**

##### **A/ Introduction**

1/ Acronyme NPNRU = Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

2/ Définition = Action portée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour renouveler les quartiers dégradés en intervenant notamment sur l'habitat et les équipements publics avec un financement public important (Action Logement, l'État ...)

3/ NPNRU sur Agde =

- Signature le 14 janvier 2021 d'une convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du centre-ville d'Agde,
- Identification de 5 ilots dégradés en centre-ville : Ilot Brescou / Ilot Notre Dame / Ilot Amour / Ilot Terrisse / Ilot Perben

## **B/ Les Ilots**

### **1/ Ilot BRESCOU**

Porteur de projet : PROMEO

Projet : création de commerces en rdc, d'une Maison de Santé Pluri professionnelles, de 105 logements dont 80 logements locatifs sociaux, de parkings souterrains et de places de stationnement, d'espaces extérieurs en cœur d'ilot.

Calendrier :

- Traité de concession signé le 07 décembre 2021
- Fin 2023 : acquisition du foncier (18 octobre 2023 pour les immeubles communaux) et travaux de démolition
- Janvier 2024 à septembre 2025 : démarrage travaux et livraison tranche 1
- Novembre 2025 à mai 2027 : démarrage travaux et livraison tranche 2
- Rétrocession de la coulée verte à la ville d'Agde : juin 2027

### **2/ Ilot Notre Dame**

Porteur de projet : ICADE (société SNC IP1R)

Projet : création de 49 logements en accession libre et 21 logements locatifs sociaux, création d'un parking souterrain, aménagement du cœur d'ilot et implantation d'une salle vouée à des activités culturelles en rdc (avec rétrocession à la ville)

Calendrier :

- traité de concession signé le 22 avril 2022
- Signature de la promesse unilatérale de vente le 20 octobre 2022
- acquisition du foncier en mai 2024
- Livraison prévue deuxième trimestre 2027

### **3 et 4/ Ilot Amour / Terrisse**

Porteur de projet : PM2B

Projet : réalisation des opérations d'aménagements d'espaces publics et de réhabilitation de logements anciens

Calendrier :

- Traité de concession en septembre 2023
- Acquisition du foncier en avril 2024
- Livraison en octobre 2025 (ilot Amour) et janvier 2026 (ilot Terrisse)

### **5/ Ilot Perben**

Porteur de projet : Commune

Projet : Démolition et création d'un ilot de fraîcheur avec possibilité de stationnements

Calendrier :

- Acquisitions foncières 2023
- Études en 2024 (archéologie, Architecte des Bâtiments de France)
- Livraison en 2026

*Laurent BRAULT, Directeur Architecture et bâtiments.*

### **ESPACE LACHAUD**

Sur une parcelle de 3000 m<sup>2</sup>, l'imposante bâtisse de 1800 m<sup>2</sup> de l'ancien asile Lachaud restait inoccupée. Ce bâtiment emblématique, fortement inscrit dans la mémoire des agathois et sa situation géographique en font un lieu accessible et stratégique en cœur de ville.

Ainsi, la collectivité a décidé de lancer un appel à projet auprès d'opérateurs privés, suivant un cahier des charges bien précis, tout en respectant les volontés du Leg de Victor Lachaud :

- Préserver l'intégrité architecturale, historique et symbolique du lieu
- Préserver la qualité paysagère du site
- Réaménager l'intérieur de l'édifice en résidence pour étudiants/saisonniers Agathois en difficultés
- Créer un Centre Socio Culturel à destination des familles Agathoises les plus fragiles.

### **Avancement de l'opération :**

Le lancement de l'appel à projet s'est déroulé en décembre 2021 et a retenu l'opérateur PROMOJOK.

Les études de conception ont été livrées en juin 2022.

Les travaux ont débuté en octobre 2022 et sont toujours en cours pour un coût estimé à 2,1 M€ HT.

La livraison est prévue pour la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2024.

Les travaux d'aménagement du Centre Socio-Culturel se fera en suivant.

La mise en service opérationnelle du site est prévue pour début octobre 2024.

*Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité*

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **• BILAN RESTRICTION ÉCLAIRAGE PUBLIC - EAU - GAZ**

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans une politique de transition énergétique qui s'est traduite tout d'abord par la création d'ombrières photovoltaïques sur les parkings Catalogne – Gallois (Clape) et Coquilles – Soullières ainsi que par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments techniques du Centre Technique Municipal.

Cette politique s'est également traduite par la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour arroser le golf ; ce système de REUT permet également de chauffer et climatiser le bâtiment administratif du CTM.

Afin de limiter l'impact de la hausse de la facture énergétique (électricité et gaz) sur le budget, la Ville a engagé différentes actions pour limiter l'impact de cette hausse.

En premier, il a été décidé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune une partie de la nuit. Cette modification du fonctionnement de l'éclairage a permis d'obtenir les résultats suivants,

sur la même période (janvier à juillet) la consommation a diminué de 55 % (3 114 932 kWh en 2022 contre 1 419 945 kWh en 2023) et le montant de la facture est augmenté d'un peu plus de 10 000 € (368 455 € en 2022 contre 379 396 € en 2023) alors que le prix de la fourniture a été augmenté de 150 %. Cette économie de consommation d'électricité a permis d'éviter 152,6 t de CO<sub>2</sub>.

Afin de réduire l'impact de la hausse du prix de l'électricité, la Ville poursuit la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public et va également procéder à des travaux de remplacement d'une partie de l'éclairage public restant allumé toute la nuit par du matériel à technologie LED et à l'installation sur le cheminement en bord de plage de Richelieu – Rochelongue du matériel à technologie LED et à détection.

Au niveau des bâtiments, la hausse du prix de l'électricité et du gaz est encore plus forte (augmentation de 250 % pour l'électricité et 360 % pour le gaz) ; aussi, la Ville a engagé une politique de sobriété qui s'est traduite notamment par la mise en service de la climatisation et du chauffage sur des périodes plus courtes, par la mise en place de consignes plus strictes pour le chauffage, la climatisation et par l'information des utilisateurs sur l'importance de respecter les consignes et de limiter les consommations.

Cette politique de réduction des consommations est également appliquée à l'eau par la réalisation de campagnes de recherche et de traitement des fuites. Au niveau des plages, la Ville a engagé une suppression des douches de plage par la mise en place de rince-pieds qui permettent d'économiser près de 40 % de la consommation. En parallèle, un travail est engagé en collaboration avec le service des espaces verts de la CAHM pour proposer des zones qui ne feraient plus l'objet d'arrosage.

*Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité*

• **NOUVEAUX PROJETS PHOTOVOLTAIQUES**

De nouveaux projets photovoltaïques vont prochainement être créés :

- CIT :

- Puissance de la centrale : 455 kWc (kilo Watt crête)
- Superficie de panneaux : 2 300 m<sup>2</sup>
- Production annuelle : 612 000 kWh
- Démarrage des travaux : début novembre
- Fin des travaux : mi-janvier 2024
- Mise en service de la centrale : février 2024

- Parking du Golf :

- Puissance de la centrale : 302 kWc
- Superficie de panneaux : 1 500 m<sup>2</sup>
- Production annuelle : 408 000 kWh
- Démarrage des travaux : février 2024
- Fin des travaux : mi-avril 2024
- Mise en service de la centrale : mai 2024

- Parking Echasse Blanche :

- Puissance de la centrale : 494 kWc

- Superficie de panneaux : 4 130 m<sup>2</sup>
- Production annuelle : 645 000 kWh
- Démarrage des travaux : février 2024
- Fin des travaux : mi-avril 2024
- Mise en service de la centrale : mai 2024

De nouveaux projets sont actuellement à l'étude, il est envisagé la création d'une centrale photovoltaïque sur le parking de l'Hôtel de Ville dont l'énergie produite sera destinée à l'autoconsommation des bâtiments du site. Le dimensionnement des ombrières permettra de couvrir plus de 90 % de la consommation du site.

Un projet de création d'ombrières photovoltaïques est également à l'étude, pour venir équiper le futur parking de la salle polyvalente qui sera aussi équipé de panneaux destinés à l'autoconsommation du bâtiment.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

• **Voirie abords des établissements scolaires – Mise en sécurité :**

La ville entreprend la généralisation d'un dispositif afin de sécuriser l'ensemble des établissements scolaires.

Un diagnostic précis est en cours d'étude afin d'identifier sur chaque voirie desservant ces établissements les problèmes de sécurité routière.

Les objectifs sont :

- Sécuriser la déambulation de personnes en bas âge ou à mobilité réduite : faire de la place sur les trottoirs et disposer des barrières de sécurité permettant de guider et protéger.
- Proposer une solution claire pour la circulation des cycles adaptée à chaque spécificité de voirie (vélo route, couloir vélo, espace partagé) la priorité sur ces axes sera donnée aux cycles.
- Imposer une charte visuelle forte afin que chacun identifie rapidement que la voirie dessert un établissement à proximité immédiate (totems et pictogrammes en entrée et sortie de voirie, mobilier spécifique et coloré permettant de contraster visuellement avec une voirie traditionnelle).
- Identifier et aménager la traversée principale (plateau traversant ou/et marquage en résine avec motif spécifique, la résine permet par son aspect granuleux une meilleure distance de freinage).
  - Créer un stationnement PMR à proximité des accès.
  - Supprimer le stationnement à proximité des traversées piétonnes.
  - Proposer un atelier pédagogique de sensibilisation avec le service Petite Enfance et les services de Police Municipale.

Laurent BRAULT, Directeur Architecture et bâtiments.

**RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES ÉCOLES :**

La publication par le gouvernement du décret du 23 juillet 2019, aussi appelé « décret tertiaire » impose de réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de 40% à l'horizon 2030, de 50% en 2040 et 60% en 2050.

En 2019, les services techniques de la Ville ont réalisé un inventaire et un audit exhaustif des bâtiments de la collectivité. À l'issue du rendu, les Élus ont immédiatement axé les écoles comme étant prioritaire.

Afin de respecter ces objectifs ambitieux, un plan pluriannuel de rénovation de 2,7M€ sur 3 ans, a été mis en œuvre.

Ce sont les écoles du centre-ville (Marie Curie, Jules Ferry et Anatole France), considérées dans un quartier prioritaire, qui ont fait l'objet d'une rénovation thermique complète au travers :

- Du remplacement de toutes les menuiseries,
- D'une isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment (murs, plafonds, sols, toitures),
- Du remplacement des tous les éclairages par des éclairages LED,
- De la mise en place d'une régulation électronique sur tous les équipements de chauffage et de ventilation.
- 

Ces travaux, associés à une sensibilisation des utilisateurs à une meilleure gestion des usages, font qu'une réduction immédiate de 50 % des consommations est désormais atteinte.

La collectivité souhaite accélérer cette rénovation et ce sont les écoles, Albert Camus, Frédéric Bazille et Victor Hugo qui subiront le même traitement pour une période de 2 ans (2024 - 2025).

À noter que ces rénovations sont soutenues par l'état à hauteur de 50% des investissements.

*Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux*

**• LES ILOTS DE FRAÎCHEUR DANS LES COURS D'ÉCOLE :**

Le projet d'îlots de fraîcheur dans les établissements scolaires est caractérisé par trois éléments structurants : l'association des enfants et des équipes pédagogiques dès l'élaboration du projet, la mise en œuvre d'un revêtement perméable dans les cours de récréation, et la végétalisation des espaces afin d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur par phénomène d'évapotranspiration.

La première étape consiste à recueillir les souhaits des enfants, sous forme d'ateliers pédagogiques. Le projet est alors travaillé en fonction en associant le personnel éducatif. C'est à ce moment-là, qu'un projet pédagogique peut être associé aux travaux (création d'un potager, plantation de végétaux par les enfants...).

Ensuite, les travaux de désimperméabilisation peuvent commencer (pendant les vacances d'été). Cela consiste à retirer l'ancien revêtement pour le remplacer par un matériau qui permet l'infiltration des eaux de pluie. Notre choix s'est porté sur un enrobé drainant dont le bitume a été remplacé par un liant végétal (à base de résine de pin issue de l'industrie papetière). Il est de couleur claire afin d'éviter d'emmagasiner la

chaleur durant la journée. Le corps de chaussée est dimensionné de manière à pouvoir infiltrer sur place une pluie d'occurrence annuelle. En cas de pluie plus importante, les eaux de ruissellement sont renvoyées dans le réseau d'eaux pluviales.

Vient ensuite la végétalisation : la plantation d'arbres et arbustes (essences locales) permet d'apporter de la fraîcheur et de l'ombre l'été (arbres à feuilles caduques). La végétalisation permet également de favoriser la biodiversité.

**Présents :**

S FREY, L BENTAJOU, C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, C MARTINEZ, C MANCEAU, L LAROSE, J VIRANTIN, JM DIETRICH.

**Représentants du comité de quartier :**

**Présents :**

BENECH A, DUPONT S, ESTEVE J, GALLOT P, HAIMART A, LABATUT A, LABATUT E, JL LEFRANC, MEZERGUES M C, MORINIÈRES F, MOTARD J, PACULL J, PRUNET J-C, RALUY R, SOULLIART F, VANRAET F.

**Absent excusé :**

SUAU R.

**Absent non excusé :**

GOUNON JM.